



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Conseil Municipal : 15

Présents : 12

Procuration : 01

Présents : J.P. Haucourt, B. Ollivier, J.M. André, G. Leguay, N. Eynaud, C. Bonnefoy, J.P. Boyer, B. Jouve, S. Gontéro, M.C. Costagliola, I. Brest, Annie Delaup

Absents : B.Carnat, F.Dupoux

Pouvoirs : de F. Dupoux à G. Leguay.

Le conseil municipal vote le report du point n°3 (transfert au syndicat d'électrification vauclusien de la compétence optionnelle éclairage public) à un conseil municipal ultérieur.

1- Engagement des dépenses d'investissement 2019

Le conseil municipal vote l'engagement de nouvelles dépenses d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2019 pour un montant de 88 950€ répartis ainsi :

- Opération 114, signalétique, chapitre 21 pour 750€
- Opération 116, voirie, chapitre 21 pour 4 500€
- Opération 119, informatique, chapitre 21 pour 3 250€
- Opération 126, bâtiments communaux, chapitre 21 pour 5 200€
- Opération 144, école Jean Milon, chapitre 21 pour 1 250€
- Opération 145, équipement de la médiathèque, chapitre 21 pour 2 750€
- Opération 148, traversée du village, chapitre 21 pour 41 250€
- Opération 151, logements communaux, chapitre 21 pour 30 000€
- Opération 153, local hameau de Saint-Quentin, chapitre 21 pour 6250€.

Vote : Unanimité

2- Convention de prestation de contrôle des points d'eau incendie avec la communauté e communes pays d'Apt Luberon

Le conseil municipal vote cette convention pour 4 ans avec un coût de prestation de 39€ HT par point d'eau.

Vote : Unanimité

3- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Le conseil municipal vote les indemnités suivantes : 79,07€ pour Mme Finck et 336,03€ pour Mme Guiguon pour l'année 2018.

Vote : Unanimité

4- Ajout de services

Le conseil municipal vote un avenant au contrat de maintenance informatique pour un coût de 380€ HT annuel. Cet avenant est rendu nécessaire par les changements réglementaires : le prélèvement à la source, le répertoire électoral unique, la réforme des marchés publics....

Vote : Unanimité

5- Modification du prix des repas au restaurant scolaire

Le conseil municipal vote la modification afin de rajouter une catégorie : personnel de catégorie A et B à 5€.

Les autres tarifs sont inchangés.

Vote : Unanimité

6- Tarifs des redevances d'occupation du domaine public

Le conseil municipal vote l'augmentation du tarif de 2,50€ à 3,00€ le m2.

Vote : Unanimité

